

DIVERS 03

RAPPORT

OBJET : AVIS DE LA VILLE DE METZ SUR LA PROPOSITION DE MISE EN REVISION- EXTENSION DU PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE.

Par délibération du 29 Septembre 2005, la Ville de Metz a décidé de réaliser une étude de délimitation du Secteur Sauvegardé dans le but de définir, sur la base d'un diagnostic patrimonial, les différents secteurs à enjeux susceptibles d'être intégrés ultérieurement dans un nouveau périmètre de Secteur Sauvegardé.

Le Secteur Sauvegardé de la Ville de Metz est un des plus petits avec 22ha50 alors que son patrimoine est considérable comme l'a démontré l'étude de délimitation. Voilà pourquoi il a été proposé d'intégrer certains quartiers au Secteur Sauvegardé à savoir :

- L'île du Petit Saulcy,
- Le secteur dit des « quartiers centraux » englobant l'actuel secteur sauvegardé,
- L'ancien faubourg Outre Seille,
- La ville impériale.

Par délibération du 30 octobre 2008, la Ville de Metz a sollicité l'extension du secteur sauvegardé créé le 29 septembre 1975 et, en conséquence, la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 26 mai 1982.

Cette proposition a été présentée à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés le 9 avril 2009 qui a défini un nouveau périmètre élargi (voir plan joint).

Au vu de cette étude de délimitation et du procès verbal de la CNSS, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du Secteur Sauvegardé de Metz sur la base du plan joint au procès verbal de la CNSS du 9 avril 2009.

MOTION

OBJET : AVIS DE LA VILLE DE METZ SUR LA PROPOSITION DE MISE EN REVISION- EXTENSION DU PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L313-1

VU la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

VU l'ordonnance n°2005-864 du 28 juillet 2005 relative aux Secteurs Sauvegardés,

VU l'arrêté interministériel du 29 septembre 1975 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de Metz,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par décret en Conseil d'Etat du 24 novembre 1986, applicable à l'intérieur du périmètre du Secteur Sauvegardé,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 29 septembre 2005 prescrivant une étude de délimitation du Secteur Sauvegardé en vue de son extension,

VU l'étude de Délimitation du Secteur Sauvegardé effectuée par l'agence Grégoire ANDRE à la demande de la Ville de Metz,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 30 octobre 2008 donnant un avis favorable sur la proposition de mise en Révision -Extension du périmètre de secteur sauvegardé.

VU le procès verbal de la CNSS du 9 avril 2009, présentant le projet de Révision-Extension du Secteur Sauvegardé et sollicitant l'avis de la Ville de Metz.

VU le courrier en date du 24 Mars 2010, de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Lorraine, présentant le projet de Révision – Extension du Secteur Sauvegardé et sollicitant l'avis de la Ville de Metz,

CONSIDERANT que suite à cette réunion, il convient de définir un périmètre plus élargi,

DECIDE de donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du Secteur Sauvegardé de Metz sur la base du plan joint au procès verbal de la CNSS du 9 avril 2009.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER